

FOIRE AUX QUESTIONS



RÉFÉRENDUM – RÉGIME ÉTUDIANT DE SOINS DE SANTÉ ET DENTAIRES DE L'AGECVM

1. POURQUOI UN RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ ET DENTAIRES ?

De plus en plus de services de santé importants ne sont pas couverts par l'assurance maladie provinciale ou une assurance privée, comme les frais de transport en ambulance, les soins dentaires, etc.

Un régime étudiant de soins de santé et dentaires comble les lacunes de ces assurances pour maximiser la couverture jusqu'à 100 %.

2. À COMBIEN S'ÉLÈVENT LES FRAIS DU RÉGIME ?

Les frais annuels pour le Régime apparaissent sur votre facture d'inscription (environ 1/3 à l'automne et 2/3 à l'hiver si vous êtes toujours aux études à la session d'hiver).

SANTÉ ET DENTAIRE COMBINÉS <i>FRAIS ANNUELS (Septembre-Août)</i>		FRAIS AUTOMNE <i>(Septembre-Décembre)</i>	FRAIS HIVER <i>(Janvier-Août)</i>
Option 1 :	40,00 \$	13,35 \$	26,65 \$
Option 2 :	70,00 \$	23,35 \$	46,65 \$
Option 3 :	95,00 \$	31,65 \$	63,35 \$

3. QUI EST COUVERT ?

Tous les étudiantes et étudiants de la formation régulière du Cégep du Vieux Montréal, membres de l'AGECVM, sont automatiquement inscrites ou inscrits au Régime étudiant de soins de santé et dentaires.

4. QUELLE EST LA PÉRIODE DE COUVERTURE ?

Pour les étudiantes et étudiants, inscrits à la session d'**automne** : 1^{er} septembre au 31 août (si vous êtes toujours aux études à la session d'hiver)

Pour ceux et celles débutant leurs études à la session d'**hiver** : 1^{er} janvier au 31 août